

**• Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal**  
*Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs*  
**Commission Territoriale Nouvelle Aquitaine**  
*Comité de Pétanque & Jeu Provençal de la Vienne*

***Siège Social: Maison des Sports 6 Allée Jean Monnet Bat C3 86000 Poitiers***

**Réunion du 3 juillet à Montmorillon.**

Membres présents : Mmes Sylvie BLANCHET, Valérie SALIN, Nadine DEMARCONNAY, Nadia BLANCHET, Emiline MOREAU.

Mrs Frédéric GIROUARD, Fredy BLANCHET, Alain NEHEMIE, Jean-Jacques BRUNET, Jean-François MARCHAND, René JAUBERT, Lionel COUVRAT, Mr Christian MOREAU.

Membres excusés : Lydia GRIMAULT, Christian LUDOVIC, Christophe SALIN, Christophe DUPONT.

○ **Approbation du compte-rendu de réunion du 31 janvier 2020**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité

○ **Manifestations dans les départements après COVID 19**

- Toutes les manifestations inscrites au calendrier et qui n'ont pas été annulées à ce jour sont autorisées par le comité.

- Doit-on organiser d'autres compétitions au titre du comité ?

Fredy Blanchet évoque l'idée d'organiser des compétitions ne donnant pas lieu à des championnats de France tels que le championnat triplette mixte ou un championnat de tir de précision interne au comité.

Le comité se montre favorable à l'organisation d'un championnat triplette mixte et d'un championnat triplette mixte vétérans qui se tiendraient respectivement : TM les 3/4 octobre 2020 et le TMV le 30 septembre.

○ **Suites à donner aux CDC toutes catégories et diverses coupes.**

Suite à de nombreuses discussions autour des différents CDC et coupes, le comité vote l'annulation de toutes ces compétitions pour la saison 2020 (CDC masculin, CDC féminin, CDC vétérans, coupe de la Vienne, coupe Jacky Guignard).

Les chèques d'inscriptions non encaissés seront détruits et les autres règlements seront remboursés.

Christian Ludovic a adressé des questions au comité dont voici la première :

*Le CDC provençal dont il reste une journée doit se finir en 2020 afin de qualifier en 2021 une équipe. Cela nous permettra de planifier plus facilement nos dates pour la saison prochaine. Le CDC pourrait se dérouler de septembre à octobre sachant que 2 dates sont programmées (13 septembre et 4 octobre) Il resterait deux journées à encadrer.*

- ➔ la fédération ayant annulée tous les CDC, la plupart des membres du comité sont contre l'organisation de ce CDC. Mais un email sera envoyé à la fédération pour demander une autorisation particulière puisque les autres comités du territoire ont eu le temps de qualifier leurs équipes.

#### ○ **Licences 2021**

La trésorerie affiche à ce jour un résultat de 53444,46 €, auquel il faudra soustraire environ 6000€ pour les remboursements des CDC et coupes, ainsi que environ 7000€ de paiements des licences à la fédération, sans oublier les quelques charges qui restent à régler, comme les loyers au CDOS et les frais pour les compétitions des jeunes, (inchiffrables à ce jour), etc..

Nous pouvons donc compter sur un bénéfice d'25 à 30 000€ pour l'année 2020.

Le comité assure que, vu le solde de banques, il n'y aura pas d'augmentation de licence en 2021, malgré l'augmentation de deux euros par licence de la FFPJP.

Après discussions, un geste sur le prix des licences 2021, sera accordé à tous les licenciés, ce qui pourrait aider les joueurs déçus de cette saison à reprendre leur licence.

Christian Ludovic, dans son courrier, évoque un éventuel geste de 15€, plusieurs membres pensent que 10 euros seraient plus justes.

Le comité vote sur le montant de la baisse :

- 10€ : 7 votes
- 15€ : 6 votes

Le montant de la licence pour 2021 sera de 30 euros et gratuite pour les jeunes

#### ○ **Questions diverses**

##### **\* Commission des jeunes**

La région Nouvelle Aquitaine et la fédération ont mis en place deux compétitions pour les jeunes en fin de saison :

- des sélections départementales, qualificatives pour des sélections territoriales, elles-mêmes servant à intégrer le Centre de Perfectionnement Régional Nouvelle Aquitaine. Pour la Vienne, cette sélection aura lieu le samedi 29 août, elle devra qualifier 6 jeunes masculins nés entre 2004 et 2011 et une féminine née entre 2004 et 2009.

Pour financer ce centre, chaque département de la région devra verser entre 600€ et 1000€ sans garantir que des jeunes du département soient qualifiés.

- Le challenge des écoles : cette compétition est destinée aux écoles de pétanque déclarées à la fédération (3 dans la Vienne : Vivonne, Mirebeau et Montmorillon). Chaque équipe doit rassembler 6 jeunes de la même école (toutes les catégories doivent être représentées B M C J), des rencontres interclubs seront ensuite organisées par secteur les 3/4 octobre, les 10/11 octobre et des finales seront organisées premier week-end de décembre.

Les frais de déplacement sont à la charge de la région.

\* Mr Ribardière du club de la Chatelleraudaise a envoyé un courrier au comité pour annoncer sa démission de la vice-présidence du club.

\* Le club de Mirebeau annonce qu'il organisera un championnat jeune pour personnes en situation de handicap à Mirebeau en décembre. La date n'est pas encore arrêtée.

\* Mme Demarconnay demande si elle doit encaisser les chèques des mutations pour les joueurs ayant quittés le club de Couhé (le club n'est pas officiellement dissous à la préfecture). Le club n'ayant pas d'affiliation au comité cette saison, la décision est prise de détruire les chèques.

\* Mme Demarconnay rencontre un problème avec le club de Charroux : les joueurs de ce club n'ont pas de licence. Ils ont envoyé en début de saison un chèque de 365€ pour payer l'affiliation ainsi que les licences, licences mises en attente parce que les certificats médicaux n'étaient pas à jour. Ils ne le sont toujours pas.

Le comité se prononce pour un encaissement du chèque afin de prélever l'affiliation du club et une relance pour les certificats médicaux.

\* Mr Néhémie souhaite passer les formations du tronc commun afin de pouvoir obtenir les modules de graphiqueur et de délégué. Cette formation aura lieu les 12/13 décembre 2020, il demande si le comité est prêt à financer cette formation ?

La réponse est oui, le comité réglera les engagements à ces formations imposées par la fédération.

Il n'est pas concevable que les bénévoles doivent payer.

\* L'assemblée Générale du comité doit avoir lieu le 21 novembre. Nous ferons appel à candidature pour son organisation.

Il sera également fait appel à candidature pour de nouveaux contrôleurs aux comptes, et de nouveaux membres du comité, beaucoup du bureau actuel, ne se représentant pas.

La journée de préparation de l'AG aura lieu le 17 octobre au CDOS si c'est possible, vu les conditions sanitaires.